



Direction des Espaces Verts et de l'Environnement

COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 04 AVRIL 2024

PRÉSIDIÉE PAR CHRISTOPHE NAJDOVSKI
Adjoint à la Maire de Paris en charge de la végétalisation de l'espace public,
des espaces verts, de la biodiversité et de la condition animale

Représentants de l'administration :

Titulaires :

- Mme Carine SALOFF-COSTE, directrice des espaces verts et de l'environnement,
- M. Dominique LABROUCHE, directeur adjoint des espaces verts et de l'environnement,

Suppléants :

- M. Abdel BENDAIRA, sous-directeur des ressources,
- Mme Sophie MÜHL, cheffe du service des ressources humaines (SRH)

Représentants du personnel :

Pour l'UNSA :

- M. Raouf EL ABIDI,
- M. Valéry LEOWSKI
- M. Vincent MUSTO,
- Mme Isabelle BOGNER,
- M. Cherif BENZID
- M. Philippe RAINE, (suppléant),
- M. Rokhya DIAKITE, (suppléant),
- M. Gauderic FAIVRE, (suppléant),
- M. Romain MAURIOS, (suppléant),

Pour la CGT :

- M. Thierry LASNE
- Mme Sarah AINSEBA
- M. Julien CHAZETTE, (suppléant),

Pour l'UCP

- M. Benoît DUMONT
- M. Rachid KOUCHARI (suppléant)

Pour la CFTC

- M. Alain ARHUIS,
- M. François-Régis BREAUTE (suppléant)

Pour le SUPAP-FSU

- M. Stéphane QUIGNON
- Mme Frédérique BELIN (suppléante),

Experts pour l'administration :

- M. David CAUCHON, Chef du Service d'Exploitation des Jardins,
- Mme PERENNES, Cheffe du Service de l'Arbre et des Bois
- M. Éric LEROY, Chef du Service du Patrimoine et de la Logistique,
- M. Sylvain ÉCOLE, Chef du Service des cimetières,
- M. Vincent BOITARD, Chef du Bureau de Prévention des Risques Professionnels,
- Mme Roxane GARNIER, Cheffe du Bureau des Relations Sociales,
- M. Thomas PEREZ-VITORIA, Adjoint au chef de l'Agence de l'Écologie Urbaine
- M. David LACROIX, Chef du Service des Techniques du Végétal et de l'Agriculture
- M. Hervé LEFORT, Conseiller chargé des Relations avec les Elus
- Mme Cloé MONS, Chef de la division Qualité Relation Usagers de l'AEU

Expert pour les organisations syndicales :

Pour l'UNSA

- Mme Brigitte BERTHELOT

Pour la CGT :

- M. Georges RACINE

Pour la CFTC :

- M. Jason PERRIN
- M. Mickaël THUEUX

Table des matières

Point n°1 : Approbation du Procès-verbal du CST du 30 novembre 2023	3
Point n°3 : Création d'un pôle tournages et évènements au sein de la division qualité et relations aux usagers de l'Agence de l'écologie urbaine (pour information).....	4
Point n°2 :	4
➤ Contribution et mobilisation de la DEVE à l'organisation des jeux olympiques et paralympiques 2024 (pour information).....	4
Mme SALOFF COSTE propose d'enregistrer les noms des membres du FSSCT dès maintenant en vue d'une possible délivrance des accréditations.....	5
➤ Organisation de permanences au sein du POC (Paris Olympique Center).....	10
Réponses aux questions diverses	10

La séance s'ouvre à 9h10.

Mme Roxane GARNIER, est désignée secrétaire pour cette séance et les organisations syndicales sont invitées à nommer un secrétaire adjoint.

M. NAJDOVSKI propose de suivre l'ordre de la liste d'émargement des représentants du personnel, afin que chaque organisation syndicale soit désignée à tour de rôle. Le représentant du syndicat CFTC est donc nommé secrétaire de cette séance.

Il n'y a pas de déclaration préalable.

Point n°1 : Approbation du Procès-verbal du CST du 30 novembre 2023

Aucune remarque n'est formulée. Le Président soumet le procès-verbal au vote.

- Pour : Unanimité

Ce point est adopté.

M. NAJDOVSKI propose de faire une inversion de présentation entre le point n°2 et le point n°3 afin de libérer Mme MONS.

Point n°3 : **Création d'un pôle tournages et évènements au sein de la division qualité et relations aux usagers de l'Agence de l'écologie urbaine (pour information)**

M. DUMONT remercie l'AEU pour cette présentation. Il souhaite connaître le mode de fonctionnement du pôle, en l'absence des agents de catégorie B ou C.

Mme MONS précise que la pause des congés de l'agent de catégorie B se fait en lien avec la fermeture de la mission cinéma au mois d'août et décembre. Elle conçoit que ce n'est pas une solution tenable, d'où la création du pôle. Elle ajoute que l'agent de catégorie B a le soutien d'une agente en reconversion présente jusqu'au mois d'août.

M. DUMONT demande si le pôle va être renforcé et si les agents vont être formés aux différents logiciels spécifiques.

Mme MONS précise que l'agent de catégorie B vient d'arriver, qu'une des deux agentes de catégorie C part en retraite en fin d'année. Elle ajoute que l'autre agent de catégorie C sera formé ainsi que la nouvelle recrue.

M. RAINE souhaite savoir si la privatisation de certains jardins du SEJ par les CASPE à l'occasion des JOP, , annoncée en CST central, fait partie des attributions de ce pôle.

Mme MONS répond que l'accueil des enfants dans les parcs se fait régulièrement et sans privatisation des jardins.

Point n°2 :

- **Contribution et mobilisation de la DEVE à l'organisation des jeux olympiques et paralympiques 2024 (pour information)**

Mme BOGNER souhaite avoir le taux de présence et le taux de volontaires de l'ensemble du STVA, et pas uniquement celui des fleuristes. Elle demande des précisions sur le report de CA pour les non titulaires. Elle désire également avoir la répartition des primes JOP.

M. LASNE demande si les membres du FSSCT auront des accréditations durant les JOP. Il déplore la non application des horaires de la journée continue en cas de canicule pendant les JOP. Il fait remarquer le retard de la DEVE dans l'équipement en gourdes des agents.

Il rappelle que la CGT demande les 1900 euros de prime pour tous les agents, et pas seulement pour les agents qui effectueront des heures supplémentaires.

Il indique que la CGT votera contre cette organisation.

M. QUIGNON déplore la non prise en compte des cimetières dans le dispositif mis en place pour les JOP, alors que l'on s'attend à une sur-fréquentation des cimetières, notamment celui du Père Lachaise et de Montmartre pendant l'été. Il s'inquiète du manque d'effectif durant cet été et demande un renforcement des équipes afin d'assurer les missions principales des cimetières. Il demande si les services opérationnels prioriseront les sites JOP, délaissant les autres possibles interventions.

Concernant les primes JOP, il espère que les cimetières ne seront pas oubliés.

Il demande si les accréditations ont été envisagées durant la course cycliste qui se déroulera les 3 et 4 août autour du CPL.

M. LABROUCHE indique ne pas oublier les cimetières. L'administration travaille sur l'habillement et sur une organisation du travail dans les cimetières durant les fortes chaleurs afin d'assurer la continuité du service funéraire et de garantir de bonnes conditions de travail aux agents.

Il ajoute qu'il n'y aura pas de priorité donnée aux sites JOP en matière d'intervention d'urgence. Les agents du SPL interviendront si des situations d'urgence sont constatées dans les autres services, y compris celui des cimetières. Le SPL a prévu une astreinte renforcée pour répondre dans des délais courts en cas d'urgence.

Il remercie M. Ecole et son équipe d'avoir fait un travail de reconnaissance des différentes épreuves sur route, impactant notamment les cimetières du Père Lachaise et de Pantin. L'administration a fait remonter ces problématiques, y compris à Paul SIMONDON et à la délégation générale aux jeux olympiques, afin de ne pas être dans l'urgence le jour J.

Au sujet de l'octroi des primes pour les agents des cimetières, il précise que la DEVE est capable de mesurer l'augmentation de la fréquentation au cimetière du Père Lachaise à l'occasion des JOP.

Afin de pouvoir continuer d'assurer leur mandat en tant que représentants du personnel pendant les JOP, les membres de la FSSCT pourront bénéficier d'une accréditation qui sera instruite par le BRS.

Mme SALOFF COSTE propose d'enregistrer les noms des membres du FSSCT dès maintenant en vue d'une possible délivrance des accréditations.

M. LACROIX confirme que, dans le document présenté, les chiffres du taux de présence concernent uniquement les ateliers des fleuristes, car ce sont les fleuristes qui seront fortement mobilisés pendant les JOP.

Il ajoute que, pour l'ensemble du STVA, le taux présence et de volontariat pour les heures supplémentaires est très satisfaisant, avec notamment plus de 60% de taux de présence sur les équipes de production horticole qui vont être sollicitées en amont sur la préparation des plantes ainsi que pour les livraisons des végétaux en cas d'imprévu.

Mme MUHL précise que seuls les agents titulaires sont concernés par l'alimentation du CET, les agents stagiaires ne l'étant pas comme d'habitude. Elle précise que les agents titulaires pourront alimenter leur CET avec des JRTT et des CA, à hauteur de 5 CA plus jusqu'à 2 jours de fractionnement éventuels qu'ils pourraient générer.

M. BOITARD confirme la commande des gourdes cette année pour les agents de la DEVE. Il précise qu'elles ne sont pas isothermes, les agents disposant d'une sacoche qui l'est.

M. QUIGNON demande à ce que la DEVE fournisse des gourdes isothermes.

M. ARHUIS souhaite une réponse sur la cartographie et sur la répartition des montants des primes.

M. BREAUTE ajoute qu'en CST central, il avait été demandé que le montant de la prime JOP versée sur le CIA fasse l'objet d'une ligne spécifique sur la fiche de paye des agents. Il demande confirmation à la DEVE. Il lui semble que cette distinction est nécessaire pour plus de clarté vis-à-vis des agents.

Il souhaite disposer des critères d'attribution et de répartition de la prime afin d'en informer rapidement les agents de terrain.

M. EL ABIDI déplore la présentation tardive de ce document. Il rejoint l'inquiétude de ses collègues sur la répartition des primes. D'après le tableau joint, il comprend que l'attribution sera en fonction du poste tenu et du taux de présence des agents, qui doit être d'au moins 10 sur 13 semaines.

Il s'inquiète des potentiels problèmes de transport pour les agents.

Il souhaite aussi savoir si les accréditations vont être délivrées par service et s'interroge sur l'organisation prévue en cas d'agents absents.

Il espère qu'il n'y aura pas de canicule cet été. En cas d'atteinte du niveau 2 tel qu'il est fixé par l'arrêté de sécheresse, l'arrosage devra être réalisé entre de 6H à 8H, ce qui est impossible pour lui et nécessitera des interventions de nuit, et de ce fait des accréditations.

M. MAURIOS souhaite que deux ateliers identiques soient pris pour l'expérimentation des pantalons 37,5 et des bermudas. Il lui semble que la comparaison sera moins pertinente si elle est réalisée sur deux ateliers différents.

Il ajoute que certains ateliers n'ont jamais eu les EPI tels que les saches isothermes, sous casquettes rafraichissantes ou serviettes. Il considère qu'il faudrait déjà doter les agents qui ne le sont pas avant d'en redonner aux autres.

M. EL ABIDI soulève la problématique des agents qui auront des difficultés pour accéder à leur dépôt. Il ajoute que certains agents devront donc changer de dépôt, notamment pendant le marathon, et s'interroge sur l'organisation et la communication qui sera faite aux agents.

M. CHAZETTE déplore la perte de temps à entendre une présentation que les organisations syndicales ont déjà reçue et lue.

Il considère que les pourcentages donnés ne sont pas représentatifs. Il souhaite avoir le nombre précis de jardiniers et d'ATEE pour les ateliers concernés.

Concernant les plannings des congés, il s'inquiète que la validation ne soit pas encore faite, notamment dans les ateliers fortement concernés par les JOP.

M. NADJOWSKI se dit prêt à gagner du temps en arrêtant de lire les présentations de document, si la CGT le souhaite. Il propose que les différentes organisations syndicales en discutent.

M. LABROUCHE indique que le nombre de jardiniers et d'ATEE présents par atelier sera communiqué aux OS.

Concernant la validation des congés, il rappelle que les plannings sont en train d'être finalisés et que le recours aux heures supplémentaires ainsi que la présence des agents se font sur la base du volontariat.

Il a conscience des répercussions sur les temps de trajets, compte tenu des difficultés de transports pendant les JOP, et indique que l'administration fera en sorte de ne pas faire travailler les agents trop tard, en particulier les agents de la mini fonctionnelle. Il a conscience que beaucoup d'agents habitent en banlieue et ajoute que l'administration réfléchit à des solutions, notamment d'hébergement, en cas d'urgence.

Concernant les accréditations Paris 2024, il indique qu'elles sont extrêmement restrictives, Il ne peut y avoir d'accréditation générale.

M. LEFORT indique que, dans le cadre d'un exercice POC réalisé dernièrement (simulation de chutes d'arbres lors d'une course sur route et intervention de l'astreinte bûcherons avec des agents de la DPE), le sujet de l'accréditation n'a pas été abordé, étant donné que la DEVE souhaite accréditer JOP 2024 l'ensemble de l'astreinte bûcherons. Il ajoute que l'astreinte fontainerie, ainsi que quelques sociétés privées, disposeront également d'accréditations JOP 2024.

M. MAURIOS rappelle que l'astreinte bûcherons assurera seulement la mise en sécurité. Le nettoyage sera réalisé par des bûcherons ne faisant pas partie de l'astreinte et n'ayant pas d'accréditation.

Mme PERENNES confirme que l'astreinte bûcherons débite et met en sécurité. Elle ajoute, que dans la cadre de l'exercice du POC, la DPE nettoyait et le SAB évacuait l'arbre tombé, une fois la course terminée.

M. LABROUCHE ajoute que la DEVE demandera des dérogations en fonction des besoins et du jour d'épreuve. L'administration étudie l'impact des Jeux sur l'accès aux locaux, un travail est en cours et une information sera faite aux agents.

Mme PERENNES précise qu'un travail est en cours sur l'organisation qui sera mise en place lors de la course contre la montre, laquelle impactera l'atelier Lartet 11/12 et celui du bois de Vincennes.

Mme SALOFF-COSTE indique que les directions les plus impactées sont la DPE et la DPMP. La DEVE se situe dans le troisième cercle avec la DVD et la DICOM.

Elle précise que la DEVE est mobilisée avant et après les JOP. Elle indique que la DEVE plaide pour que toutes les équipes sollicitées de manière exceptionnelle en amont, pendant et après les JOP bénéficient d'une prime JOP. En tant que directrice, elle a demandé des possibilités d'ajustement par la suite.

M. DUMONT remercie les services pour les actions menées en amont des JOP. Il estime que la DEVE est une direction fortement impactée, y compris en dehors de la période JOP les services supports avec les gestions des factures et des éléments variables de paie. De ce point de vue, il déplore les retards de paiement d'éléments variables en temps normal et estime que cela ne va pas inciter les agents à faire des heures supplémentaires lors des JOP.

Il demande des précisions sur la logistique lors du redéploiement de certains agents sur d'autres ateliers.

Il s'interroge sur le fait que tous les agents de terrain ne disposent pas d'accréditation. Il demande des précisions sur ce dispositif.

Il souhaite également des précisions sur la mise en place du télétravail lors des JOP. Il s'inquiète de la fermeture de l'avenue de France le 26 juillet pour l'inauguration des Jeux. Il souhaite aussi avoir des compléments d'information sur la mise en place du POC : le nombre et la nature des personnes concernées ainsi que les périodes de présence des chefs de services, des divisions et la situation géographique du POC.

Il demande la possibilité de prévoir un cycle allégé, en amont et après les JOP, en cas de période de forte canicule pendant les JOP.

M. ARHUIS souhaite avoir le barème des compensations en temps des heures supplémentaires.

M. EL ABIDI compte sur la direction pour faire valoir les primes des agents. Il souhaite qu'une communication du montant des primes soit faite aux agents.

Il demande également des précisions sur les agents ayant déjà 70 jours sur leur CET.

Mme MUHL indique qu'ils auront la possibilité d'alimenter leur CET de 10 jours maximum.

M. EL ABIDI poursuit sur les agents amenés à changer d'atelier et qui n'auront pas de casier à leur disposition.

Mme BOGNER ajoute que les agents qui seront en vacances ne veulent pas vider leur casier pour laisser la place aux agents déplacés.

Elle demande la possibilité de reconduire les agents en taxi chez eux, en cas de problèmes de transports le soir durant les JOP.

M. CHAZETTE souhaite que la prime JOP soit attribuée à tous les agents.

Il s'inquiète de la délivrance des accréditations pour certains agents volontaires ayant des cartes d'identité dont la date de validité est dépassée.

M. BREAUTE demande une confirmation de la possibilité d'alimenter leur CET pour les agents ayant déjà plus de 70 jours.

Mme MUHL confirme.

M. LABROUCHE précise qu'il y a de forts enjeux de sécurité concernant les accréditations P24. Les accréditations Ville de Paris seront octroyées plus largement.

Le retrait des accréditations ne pourra se faire qu'individuellement, au parc des expositions de la porte de Versailles pour les accréditations P24 et à la boutique Ville de Paris située rue de Rivoli pour les accréditations Ville de Paris.

S'agissant des aménagements d'horaires durant les fortes chaleurs, il prend note de la proposition de M. DUMONT et propose d'en étudier la faisabilité lors de la Formation spécialisée du CST.

Concernant le POC, il précise que 13 personnes sont mobilisables, un planning de roulement a été réalisé par M. LEFORT en lien avec les agents concernés. Il précise que les chefs de division du SAB et du SEJ ne seront pas concernés par le POC mais qu'une organisation de leur présence est prévue durant les JOP.

M. CAUCHON ajoute qu'il y aura une présence managériale jusqu'à 22H pour couvrir les heures supplémentaires. Il explique que beaucoup de choses vont se régler localement en lien avec DPE. Il précise que les équipes mobiles seront constituées de 4 agents et que les divisions auront une certaine autonomie. Il concède que certaines divisions seront fortement impactées, telle que la division 16 qui nécessitera un complément d'agents provenant de divisions moins impactées telles que les divisions 20 et 6/14. Il précise qu'un travail d'organisation est en cours, et qu'une réunion est prévue la semaine prochaine pour évaluer l'état d'avancement de cette étude.

Concernant les changements de locaux, il indique qu'il ne sera pas nécessaire de vider les casiers des agents absents pour accueillir les agents en renfort.

M. DUMONT demande si les agents délocalisés le seront ponctuellement ou durant toutes la période des JOP.

M. CAUCHON confirme que ce sera ponctuel.

M. LABROUCHE précise qu'il n'y aura pratiquement pas d'intervention dans le périmètre P24 de Bercy. En revanche, des accréditations seront toutefois nécessaires. S'agissant des agents ayant une carte d'identité arrivée à échéance, les états civils des mairies d'arrondissement pourront délivrer des pièces d'identité dans un délai plus court. Il ajoute qu'il sera possible ponctuellement de demander des accréditations supplémentaires, au-delà du 10 avril.

Mme PERENNES fait remarquer que les pièces d'identité délivrées entre 2010 et 2013 ont une date de validité prolongée de 5 ans.

Mme MUHL indique que le paiement des éléments variables se fait toujours après service fait, soit à J plus 2 mois. Elle admet la possibilité de retard dans leur traitement lié à des dysfonctionnements.

S'agissant des modalités de récupération en temps des travaux supplémentaires, elle précise qu'il s'agit du même coefficient de majoration que pour le paiement. Elle ajoute qu'un tableau très précis a été communiqué dans les questions diverses indiquant le

coefficient de majoration en fonction de la période couverte par les travaux supplémentaires.

Mme SALOFF-COSTE indique que la DEVE appliquera les directives du SG concernant le télétravail en fonction des missions des agents.

M. CHAZETTE a bien connaissance de la validité de 15 ans de la carte d'identité.

M. NAJDOVSKI propose de passer au vote.

➤ Organisation de permanences au sein du POC (Paris Olympique Center)

- Pour : UCP, CFTC

- Abstention : UNSA, SUPAP-FSU

- Contre : CGT

Cet avis est réputé rendu.

Réponses aux questions diverses

Question du syndicat Autonome-UNSA

Question 1 :

Mme BOGNER souhaite connaître la date de la dotation d'un broyeur pour la pépinière d'Achères.

M. LEROY répond qu'il n'y a pas de date pour l'instant. Il s'est rendu compte que la mutualisation d'un seul broyeur n'est pas efficace et ajoute qu'une étude va être faite avec le STVA afin d'acheter un nouveau modèle de broyeur l'année prochaine.

Mme BOGNER ajoute que c'est une demande des agents d'Achères et qu'à l'heure actuelle, tout est mis dans une benne pour être broyé à l'extérieur.

Question 2 :

M. FAIVRE fait remarquer des dysfonctionnements entre le terrain et la sensibilisation des agents au handicap. Il évoque le cas de deux agents au service des fleuristes qui ont eu de

vrais problèmes d'intégration. Il dénonce une pression faite par un encadrant sur une déléguée syndicale. Il ajoute avoir fait remonter le problème auprès de M. DOYEN et avoir été reçu longuement par Mme ANTONESCU mais déplore qu'il n'y ait aucun changement sur le terrain.

Mme MUHL propose d'examiner la situation évoquée avec M. DOYEN. Elle insiste sur le fait que personne au sein de la DEVE ne refuse d'accueillir des agents en situation de handicap. Toutefois, certains handicaps lourds entraînent une mise en place difficile. Elle précise que des efforts de formations sont réalisés et souhaite souligner l'action de Mme ANTONESCU qui prend la peine de recevoir systématiquement les agents afin de favoriser leur intégration.

M. FAIVRE déplore la pression faite sur des délégués.

Mme MUHL propose de clarifier la situation en lien avec M. LACROIX et M. DOYEN.

Mme BOGNER souhaite une sensibilisation des agents sur le handicap. Elle précise que les agents ne comprennent pas qu'un agent porteur de handicap ne puisse pas faire le même travail que les autres agents.

Mme MUHL indique que la DEVE fait de plus en plus intervenir l'association ARERAM justement afin d'accompagner l'agent et l'encadrant mais aussi de favoriser son intégration dans le collectif et la bonne compréhension de la part des collègues. Mais elle reconnaît qu'il est important pour la DEVE de pouvoir suppléer l'association lorsqu'elle n'intervient pas.

Mme BOGNER indique qu'une personne porteuse de handicap a dû partir de l'atelier de Longchamp.

Mme MUHL sait que le sujet est complexe et que parfois l'intégration d'agent porteur de handicap peut avoir ses limites dans un collectif. Elle rappelle que la Ville n'est pas un milieu protégé susceptible d'accueillir toutes les situations de handicap.

Question 3 :

Mme BERTHELOT demande si une réflexion sera faite sur le nombre de jours attribués par médaille ainsi que sur une revalorisation des chèques cadeaux. Au vu des cinq années de retard, elle déplore que beaucoup d'agents partant à la retraite n'aient pas leur médaille, chèque cadeau et jours de congés. Elle estime qu'ils devraient pouvoir en bénéficier. Elle souhaite également connaître au titre de quelle promotion les agents sont médaillés.

Mme MUHL précise que la revalorisation des chèques cadeau et du nombre de jours ne relève pas de cette instance mais du CST central.

Elle indique avoir demandé à son équipe cette année de partager avec tous les services la liste des bénéficiaires pour chaque promotion (en janvier et en juillet). Elle annonce que le

retard va être résorbé et ajoute que, concernant les retraités, la règle est de leur adresser par courrier leur chèques cadeaux. Elle précise que la cérémonie de remise des médailles est prévue lors de la GARDEVE.

M. BERTHELOT souhaite qu'une médaille de 40 ans puisse être attribuée aux agents de la Ville de Paris.

M. DUMONT indique que les agents regrettent que la cérémonie soit faite dans le cadre de la GARDEVE. Il souhaite qu'une information soit faite aux agents concernant leur nombre de jours et leur utilisation dans l'année en cours.

Il ajoute que certains agents ont reçu leur médaille par leur département de résidence mais n'ont pas bénéficié des jours, ni du chèque cadeau.

Mme MUHL se dit preneuse des signalements individuels posant problème. Elle fait remarquer que certains agents apprécient que la cérémonie soit faite lors de la GARDEVE avec leurs collègues. Elle précise que l'information qui sera délivrée aux services précisera bien que les médaillés doivent bénéficier des jours de congés durant l'année civile de leur promotion.

M. ARHUIS précise que l'attribution de la médaille des 40 ans existe en dehors de la Ville. Il va demander à ce qu'elle soit mise en place à la Ville.

M. KOUCHARI demande la possibilité d'inviter des membres de la famille lors de la remise des médailles à la GARDEVE.

Mme SALOFF COSTE répond que c'est possible.

Question 4 :

M. EL ABIDI souhaite que les motifs soient signifiés aux agents en cas de licenciement.

MME SALOFF-COSTE répond que tout licenciement est justifié, notamment pour préserver le collectif de travail. Elle rappelle que les agents concernés se voient signifiés les griefs à leur encontre par leur hiérarchie au fil de leur période d'essai et en entretien préalable à leur licenciement.

Question 5 :

Mme BOGNER souhaite savoir si les agents auront la possibilité d'être ramenés chez eux en taxi, en cas de problème de transport le soir.

À sa connaissance, M. LABROUCHE indique que ce dispositif ne sera pas mis en place.

Question 7 :

M. EL ABIDI souhaite, pour l'avenir, l'installation de bornes électriques afin de permettre aux agents de recharger leur véhicule.

M. FAIVRE précise que la demande des agents fait suite aux préconisations faites en central sur l'usage de mode de transport doux.

M. NAJDOWSKI indique que cette question relève du PDAP car elle concerne toutes les directions.

M. KOUCHARI, précise que les agents de Rungis souhaitent avoir accès aux bornes électriques qui vont être installées, moyennant un tarif agent.

M. NAJDOWSKI répète que cette question doit être portée dans le cadre du Plan de Déplacement des Administrations Parisiennes.

M. LEROY indique que cette question n'a pas été abordée lors du PDAP 3. Il précise que les bornes électriques sont mises en place par la DCPA qui a une enveloppe budgétaire dimensionnée pour les véhicules professionnels.

Question 8 :

Pour M. EL ABIDI, cette question relève à la fois de la formation spécialisée en santé sécurité et conditions de travail et du CST.

Question 9 :

M. MAURIOS teste à la division nord une machine électrique alternative à la tronçonneuse 151 électrique, permettant un gain de poids et limitant ainsi les TMS. Il précise que son autonomie limitée n'est pas un frein car elle est utilisée uniquement pour de petites tailles. Il considère que c'est une bonne alternative à la tronçonneuse MS 151 que les bûcherons ne peuvent plus commander.

M. LEROY indique qu'il est toujours possible de commander la tronçonneuse MS 151. Il explique avoir eu de son côté des avis négatifs sur la tronçonneuse électrique. Pour autant, les différents retours seront étudiés en interne et il serait favorable à basculer sur cette alternative si la majorité des avis étaient positifs.

Question 10 :

M. MAURIOS souhaite une précision sur le code utilisé sur la fiche de paye pour les primes de montée de grade et sous quel délais les agents la perçoivent.

Mme MUHL prend note des demandes d'information complémentaire et promet d'apporter une réponse en différé.

Mme BOGNER souhaite savoir depuis combien de temps cette prime existe et si un rattrapage est possible.

Mme MUHL répond que cela fait plusieurs années et confirmera à postériori. Elle précise qu'il n'y aura pas de rattrapage.

M. EL ABIDI déplore que certains AM interdisent aux agents de contacter leur UGD. Il souhaite avoir des précisions sur ce qui peut être adressé aux UGD.

Mme MUHL répond que l'UGD peut être directement sollicitée sur tout ce qui a trait à la vie personnelle de l'agent et confirme que l'arrêt maladie en fait partie.

M. MAURIOS indique avoir vu un mail précisant que les agents n'avaient plus le droit de contacter directement leur UGD. Il souhaite savoir s'ils peuvent le faire au sujet des mutuelles.

Mme MUHL précise qu'il avait été effectivement demandé, l'année dernière, d'être vigilant sur les circuits afin que les relais RH ou les encadrants soient les interlocuteurs de premier niveau sur un certain nombre de sujets et éviter ainsi d'engorger les UGD.

Question 12 :

M. EL ABIDI souhaite une note définissant les modalités de pose des congés pour l'ensemble de la DEVE.

Mme MUHL rappelle que cela fait partie des missions managériales. Elle espère que les managers partagent bien avec leurs équipes les modalités de prise et de validation de congés. Elle précise qu'il est difficile de poser une règle uniforme.

Question 13 :

M. MAURIOS s'étonne de l'existence d'une formation interne sur le traitement des chenilles processionnaires dispensée aux jardiniers par les arboristes-élagueurs. Il souhaite savoir si cette formation est harmonisée et si les ATEE sont amenés à poser des pièges de chenilles processionnaires.

Mme PERENNES précise que ce sont les jardiniers qui posent les pièges uniquement dans les jardins des bois et c'est l'atelier des arboristes qui les pose dans les bois et sous-bois. Elle ajoute que le bois de Vincennes a initié la formation en lien avec le BPRP qui a établi une fiche. Elle propose que cette fiche soit diffusée auprès des jardiniers du SEJ et si besoin au service des Cimetières.

Question 14.

M. EL ABIDI indique que le coach sportif donne toujours des cours dans l'enceinte du parc Montsouris et agresse verbalement les agents.

M. KOUCHARI précise que tous les agents sont concernés.

Mme BOGNER ajoute que les jardiniers et ATEE ont signé une pétition et ont refusé de travailler dans le secteur où se trouve le coach.

M. CAUCHON précise qu'une plainte a été déposée qui suit son cours. Il ajoute que la direction a mis en place l'intervention d'agents de la DPMP lors de sa pratique sportive. Il concède que cette dernière n'intervient plus depuis un certain temps, il l'a donc relancée. Il ajoute que le coach a déposé une plainte pour racisme à son encontre.

M. BENZID précise que cela dure depuis des années et qu'un agent a été agressé.

M. BENDAIRA ajoute que la demande de régularisation de son activité effectuée auprès de la Ville de Paris lui a été refusée et que la direction est en attente de la décision judiciaire.

M. NAJDOWSKI indique qu'il va signaler cette situation à son collègue en charge de la sécurité, M. NORDMAN, afin que cet individu ne soit pas en mesure d'exercer son activité de coaching dans le parc.

M. CAUCHON précise que l'agent agressé va réintégrer la Ville. Des postes vont lui être proposés.

M. NAJDOWSKI propose de se rendre sur site afin de soutenir les agents.

Question du syndicat CGT :

Question 1 :

M. LASNE regrette qu'aucun aménagement d'horaires ne soit prévu pour les agents travaillant au milieu des fan-zones.

Mme MUHL répond qu'effectivement, il n'y a pas de règles posées par la DRH. Elle précise qu'un aménagement local reste possible en fonction des nécessités de service.

M. LASNE déplore le manque d'information effectuée auprès des ateliers des Champs Élysées.

Question 2 :

M. LASNE déplore l'emploi de sociétés privées à la Ville de Paris. Il évoque la société Robert Paysage qui remplace les jardiniers dans les cimetières. Il souhaite l'embauche de plus de fonctionnaires titulaires.

Question 5 :

Mme AINSEBA demande une précision sur les délais de l'enquête.

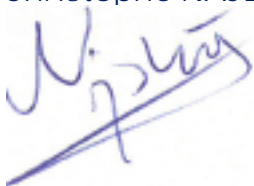
M. LABROUCHE précise qu'il ne peut donner de délais précis de cette étude. Il constate que des mesures d'adaptation ne sont pas réalisables durant les fortes chaleurs car il convient de prendre en compte la continuité du service funéraire.

Mme AINSEBA souhaite la possibilité de roulement au sein du personnel administratif lors des fortes chaleurs.

M. ECOLE précise que toutes les conservations ne se ressemblent pas et n'ont pas les mêmes problèmes d'ambiance thermique. Il faut regarder au cas par cas afin de voir ce qui est réalisable.

M. NAJDOVSKI clôt la séance à 12H30.

Le président,
Christophe NAJDOVSKI



La secrétaire,
Roxane GARNIER



Le secrétaire adjoint,

Alain ARHUIS

Alain ARHUIS



Réponses aux Questions Diverses préalables
au CST de la DEVE du 4 avril 2024

Les questions sont présentées **dans leur ordre d'arrivée.**

SYNDICAT UNSA

1. La pépinière d'Achères est dépourvue de broyeur malgré beaucoup de déchets verts, serait-il envisageable de leur en attribuer un et de former l'ensemble des agents sur site ?

Réponse STVA

Un broyeur de grande dimension a été acheté en 2022 par la DEVE, afin qu'il soit mutualisé pour l'ensemble des services utilisateurs. Il est notamment utilisé pour le broyage des sapins, par les divisions du SEJ, mais également pour le broyage des végétaux destinés au réemploi sous forme de déchets verts. Il est actuellement affecté à la Division 5-13 du SEJ. Le transfert d'une division à l'autre s'effectue par un agent formé à l'utilisation de ce matériel et doté d'un permis B96. Cet engin est de fait très utilisé et peu disponible pour les autres services de la DEVE.

Il serait donc pertinent que le CPH se dote d'un matériel en toute autonomie d'usage, et parfaitement adapté à son besoin.

2. Une sensibilisation pourrait-elle être mise en place pour l'ensemble des équipes et des agents de maîtrises, pour accueillir les agents porteurs d'handicaps et leur donner des missions adaptées ?

Réponse du SRH

Des formations et des ateliers d'échanges de pratiques managériales sont déjà à disposition des encadrants concernés. Par ailleurs, le bureau du personnel a tenu le 22 mars un atelier sur le sujet du handicap animé par la référente handicap auquel tous les encadrants ont été conviés. Enfin, ce bureau sollicite régulièrement l'accompagnement des nouveaux agents RQTH avec leur accord par l'association prestataire ARERAM pour favoriser leur bonne intégration dans les collectifs et leur montée en compétences. Toutefois, la problématique porte souvent sur la connaissance des aménagements nécessaires dès le recrutement dont l'administration n'a pas toujours connaissance, le handicap n'étant pas toujours déclaré. A cet effet, il conviendrait que le SMP puisse recevoir ces agents en amont de leur affectation. Le SRH de la DEVE a alerté la MEPI de la DRH sur le sujet.

3. Le rattrapage des remises de médaille de travail va-t-il être résorbé bientôt ? Une réflexion va-t-elle être effectuée dans le futur pour une augmentation du montant des chèques cadeaux et du nombre jours attribués ainsi que la création d'une nouvelle médaille vu le départ à la retraite repoussée ?

Réponse du SRH

La crise sanitaire a fortement affecté le traitement des attributions de médailles du travail, les préfectures n'assurant alors plus l'instruction de ces demandes. En 2023, seuls 80 agents environ ont ainsi pu se voir remettre leur médaille en juin 2023 lors de la garde au parc floral. Le retard est désormais en majeure partie rattrapé.

En effet, cette année, ce sont près de 200 bénéficiaires qui y seront conviés au titre de la promotion 2023 : seuls 3 dossiers restent à instruire en raison de titre d'identité non lisibles ou non obtenus.

Quant à la promotion 2024, elle compte environ 350 dossiers (289 dossiers pour la promotion au titre du 1^{er}/01/24 et 61 au titre de la promotion du 14/07/24) : pour la promotion de janvier, 5 dossiers restent encore au cours d'instruction pour des pièces d'identité illisibles ou en cours de vérification du B2 du casier judiciaire. L'instruction des dossiers de la promotion de juillet reste naturellement encore en cours d'instruction auprès des préfectures. Les agents des deux promotions 2024 se verront quant à eux remettre leur médaille en différé, comme à l'accoutumée, soit en juin 2025.

4. Lors d'un licenciement d'agent contractuels en fin de période d'essai, est-il possible de leur expliquer le ou les motifs, car actuellement, certains sont licenciés sans leurs donner la raison, du fait qu'ils sont en période d'essai ? L'UNSA trouve ce manque d'humanité incompatible avec les désirs de recrutement de la DEVE.

Réponse du SRH

La procédure de licenciement durant la période d'essai ne prévoit pas de communiquer de motif si celui-ci intervient à l'échéance de la période. Toutefois, les agents concernés se voient signifier les griefs à leur encontre par leur hiérarchie au fil de leur période d'essai et en entretien individuel préalable à leur licenciement. Un rappel sera effectué auprès des services pour s'assurer que les agents aient bien connaissance des motifs qui conduisent à cette décision même si ce n'est pas dans le cadre strict de la notification de fin de contrat.

5. Pour la période de JOP, si un agent prend exceptionnellement les transports, y aura-t-il un remboursement total de ses titres ? Si l'agent finit trop tardivement et qu'il n'y

a plus de transport en commun pour rentrer chez lui l'administration prendra-t-elle à sa charge les frais engagés pour rentrer à son domicile en taxi ?

Réponse SRH

La procédure de remboursement des frais de transport demeure inchangée durant les JOP. Attention, pour les agents qui utilisent des billets RATP, les tarifs habituels ne seront maintenus que jusqu'au 19 juillet, il convient donc de les acheter en amont de cette date. Une information en ce sens a été intégrée au dossier JOP présenté à ce CST. Aucun dispositif de mise à disposition ou de remboursement de taxis n'a été prévu dans ce cadre. De ce fait, les agents volontaires pour assurer des HS tardivement le soir, doivent donc être en mesure de pouvoir rentrer chez eux et le cas échéant par les transports en commun.

6. En cas de canicule pendant la période des JOP, que va-t-il se passer ? Les agents auront-ils un équipement supplémentaire pour se protéger du soleil, de temps de pause supplémentaire et un aménagement d'horaire ?

Réponse BPRP

Les mesures de prévention sont abordées dans le dossier JOP de ce CST ont été précisées lors de la commission climat du 21 mars 2024 de la Formation Spécialisée.

En complément des dispositions prévues en termes d'habillement et d'EPI, les activités seront adaptées en cas de fortes chaleurs et le temps de travail aménagé par des pauses régulières toutes les heures afin de préserver les agents.

7. Des bornes électriques vont-elles être installées sur les sites extramuros, afin que les agents qui viennent en véhicule électrique puissent les recharger ? Cela contribuerait à la transition écologique.

Réponse du SRH

Cette question dépasse le périmètre de la DEVE et relève de la stratégie de mobilité des différentes communes concernées. A la DEVE, le déploiement des bornes électriques de recharge est dimensionné pour les véhicules professionnels uniquement.

8. Une enveloppe d'augmentation budgétaire va-t-elle être allouée aux ateliers sylvicoles du SAB pour le renouvellement de matériel de grimpe type « ROPES GUIDE » (une fausse fourche qui réduit les TMS) car tous arrivent à péremption et cela représente un budget conséquent pour le service ?

Réponse du SAB

Cette question relève de la formation spécialisée en santé sécurité et conditions de travail. La DEVE accepte néanmoins d'apporter les éléments de réponse ci-dessous.

L'enveloppe budgétaire pour l'achat des EPI du SAB est allouée par le BPRP, sur la base de crédits délégués par la DILT.

Si cette enveloppe est insuffisante, le SAB abondera sur ses crédits propres par virement et procèdera au remplacement de tous les matériels qui arrivent à péremption. Tous les Rope Guide ne seront pas à changer en janvier 2025, la date de péremption commence à la première utilisation et non à la date de fabrication (vérification faite auprès du fournisseur). Le logiciel Open Safe Pro de suivi des EPI des arboristes-élagueurs permet d'établir la liste de tous les matériels à remplacer.

9. Nous ne pouvons plus commander de tronçonneuse thermique MS 151 STHIL, et aucune machine équivalente n'est disponible sur le catalogue. Pourtant des solutions existent, nous testons en ce moment la 2500/ct ECHO en électrique qui est une excellente alternative. Pourrions-nous les avoir au catalogue de commande afin d'atteindre un poids équivalent à La MS151 ce qui permettrait de réduire des TMS ?

Réponse du SAB

Cette question relève de la formation spécialisée en santé sécurité et conditions de travail. La DEVE accepte néanmoins d'apporter les éléments de réponse ci-dessous.

La Ville s'inscrit dans un processus d'éviction des matériels thermiques. C'est ainsi que des modèles de tronçonneuses électriques sont proposés depuis plusieurs années aux arboristes-élagueurs du SAB. Ils n'ont toutefois pas la même puissance que les machines thermiques. La MS 151 est toujours présente au catalogue, et il est possible de la commander.

En fin d'année 2023, le SPL a effectivement mis en test une nouvelle tronçonneuse électrique : la Echo 2500/CT. Elle est petite, légère et maniable, ses performances en autonomie et puissance sont néanmoins limitées. Les avis des agents testeurs étant mitigés, cette machine n'a pas encore été intégrée au catalogue cette année. Il sera possible de l'ajouter l'an prochain si le test se révèle concluant.

10. Depuis le passage au RIFSEEP chaque changement de grade entraîne une revalorisation du niveau indemnitaire de l'agent promu (montant forfaitaire annuels)

:

- Pour la catégorie C :

De C1 à C2 : + 120€

De C2 à C3 : + 200€

- Pour la catégorie B :

Accès au 2ème grade : +400€

Accès au 3ème grade : +600€

- Pour la catégorie A :

Chaque changement de grade : + 800€

Sauf erreur de notre part, cette disposition n'est pas effective à la DEVE pour les catégories C, alors

qu'elle existe dans les autres directions.

Pourquoi ??

Réponse du SRH

Les revalorisations indemnitaires liées aux avancements de grade sont mises en œuvre par la direction des ressources humaines. Les agents concernés à la DEVE en sont donc autant bénéficiaires que ceux des autres directions depuis l'instauration de ces modalités de revalorisation. Si certains agents n'ont pas perçu cette prime dans les mois qui suivent leur nomination au grade supérieur, il convient de le signaler auprès du bureau de gestion du personnel qui expertisera chaque situation, si besoin en lien avec la DRH, et y apportera une réponse.

11. Nous constatons que dans une division du SAB les agents sont sanctionnables s'ils contacte directement leur UGD. Cette division impose aux agents de contacter le relai RH de leur division à la place de l'UGD. Est-il normal d'imposer cette méthodologie aux agents. L'UNSA souhaite que DEVE rappelle à tous les services dans quel cas on peut contacter le relai RH et dans quel cas on doit contacter son UGD ?

Réponse du SRH

Les agents ne sont jamais sanctionnés pour s'adresser à leur UGD. Toutefois, des consignes ont été apportées aux services en 2023 pour les désengorger et réorienter les agents vers les bons interlocuteurs de premier niveau. Cette démarche s'est accompagnée en parallèle de l'organisation d'ateliers RH pour faire monter en compétences les relais RH et les encadrants sur tous ces sujets.

De manière synthétique, les UGD ne sont interlocuteurs de premier niveau que sur les aspects de la vie personnelle de l'agent sans lien avec le service (droit au SFT, mutuelle, changement de banque, remboursements de transport ...). Ce qui relève ou découle de l'organisation du travail doit être traité en premier niveau par l'encadrant de proximité ou le relais RH (versement des EV qui résultent directement du planning...), les UGD pouvant dans un deuxième temps, si nécessaire, intervenir en complément.

12. Les retours de terrain relatent des disparités d'un service à l'autre sur la méthodologie de pose de congés des agents. L'UNSA souhaite que la DEVE rappelle le cadre réglementaire sur la pose des congés à tous.

Réponse du SRH

Le cadre réglementaire existe et peut être rappelé aux divisions mais il offre une certaine latitude aux encadrants puisque l'organisation du travail est avant tout une compétence managériale. Il appartient donc à chaque ligne hiérarchique de fixer les délais de prévenance et les modalités d'arbitrage en fonction des spécificités de chaque service tout en respectant au mieux le principe d'équité.

La DRH a prévu de rédiger une fiche technique et réglementaire sur la pose des congés à la demande de la DEVE : elle sera diffusée au services dès que possible.

13. **A** la suite de la prolifération de chenilles processionnaires, des pièges ont été installés sur de nombreux arbres. Les agents sont en manque de formation sur la méthodologie de pose des pièges. Qui va se charger du suivi des pièges, changer les sacs. L'administration fait elle appel à un prestataire privé pour réaliser cette opération ?

Réponse du SAB

Cette question relève de la formation spécialisée en santé sécurité et conditions de travail. La DEVE accepte néanmoins d'apporter les éléments de réponse ci-dessous.

Au SAB, dans tous les espaces « jardinés » dans les bois, ce sont les jardiniers qui assurent la pose et le suivi des pièges, ainsi que le retrait des sacs dans les arbres qu'ils peuvent atteindre sans avoir recours à la nacelle. Dans un premier temps, les chenilles n'étaient présentes qu'au bois de Boulogne, les jardiniers ont été formés en interne par leurs collègues arboristes-élagueurs.

Leur présence est désormais sur tout Paris, au bois de Vincennes, cette tâche a également été confiée aux jardiniers. Une procédure a été établie sous la supervision du BPRP.

Le SEJ mobilise pour l'instant le marché du SAB pour effectuer ces tâches ou réalise parfois ces prestations en régie avec des agents formés et équipés des EPI nécessaires. Le SEJ rencontre néanmoins des difficultés avec le titulaire du marché du SAB qui se montre insuffisamment réactif et envisage d'intégrer ces prestations dans un autre marché soit sur la base d'un prix nouveau, soit à l'occasion d'un renouvellement

14. Un coach sportif donne des cours dans l'enceinte du parc Montsouris. Celui-ci a-t-il le droit de pratiquer cette activité dans le parc ? Et surtout a-t-il le droit d'imposer leurs missions aux agents travaillant dans le parc, car lassés de ses agressions les agents ont tous signé une pétition pour ne plus intervenir sur le secteur où cet individu opère.

Réponse du SEJ

A l'instar de toute activité privative exercée dans l'enceinte de dépendances

domaniales, l'intéressé aurait dû solliciter l'obtention d'une autorisation administrative. En cas de manquement à cette obligation, les agents de la Ville chargés de la surveillance des espaces verts et assermentés à cet effet, sont habilités à dresser des procès-verbaux.

Ce coach sportif a agressé physiquement un agent de la DEVE sur le site du parc Montsouris en novembre 2023. Une plainte a été déposée, elle est en cours d'instruction. Afin de régulariser sa situation le coach a transmis sa demande d'autorisation d'occupation du domaine public au service concerné. Celle-ci lui a été refusée en raison de son agressivité à l'égard des agents de la Ville. Il a déposé plainte pour discrimination.

La difficulté réside aujourd'hui dans la surveillance soutenue que les agents de la DEVE doivent exercer collectivement avec les agents de la DPMP pour évincer cette personne à chaque fois qu'elle se présente sur le site pour faire du coaching. Si les patrouilles réalisées par la DPMP alertée par les équipes locales ont permis d'éloigner le coach ces derniers mois, celles-ci ont été suspendues dans l'attente du jugement judiciaire. La DEVE a toutefois demandé à la DPMP de reprendre ses interventions.

QUESTIONS DU SYNDICAT CGT

1° Concernant les JOP.

Pour les arrondissements qui seront dans les fan-zones, notre direction a telle prévu des aménagements d'horaires pour que les agents puissent avoir une vie privée. Car beaucoup de stations de métro seront fermées et engendrera des grandes difficultés pour rentrer chez eux.

Réponse du SRH

Vérification faite auprès de la DRH, aucun aménagement horaire n'est prévu à cet effet pendant la période des Jeux. Les retards éventuels pourront être justifiés localement et ponctuellement par les agents auprès de leur hiérarchie. En cas de difficultés majeures, il reviendra au chef de division de prendre en considération les efforts de chacun pour se rendre au travail afin d'organiser les équipes en tenant compte tenu des contraintes des agents.

2° Nous voulons savoir combien de sociétés privées sont employées pour remplacer les agents de la DEVE.

Réponse DEVE

Aucune entreprise ne remplace les agents de la DEVE. L'entreprise Atalian qui effectue des prestations de nettoyage des sols des jardins interviendra en complément des agents sur certains sites pendant les JOP. Cette entreprise avec laquelle la DEVE a contracté un marché intervient dans certains de nos jardins au quotidien.

3° Nous voudrions connaître le PCA.

Réponse de la MSGC

La secrétaire générale de la Ville a demandé en avril 2023 à l'ensemble des directions de procéder à une mise à jour de leur plan de continuité d'activités (PCA).

Les autorités municipales souhaitent en effet développer une boîte à outil pour protéger et maintenir nos missions essentielles pour faire face à une crise majeure à tout moment. L'objectif du secrétariat général est de disposer de bases de travail pour élaborer à moyen terme le Plan de continuité d'activités de la Ville de Paris.

Pour aider les directions à élaborer ou mettre à jour leur PCA, une maquette a été conçue par le service de gestion de crise du SG, à charge pour chacune d'elles de réfléchir à leur organisation en période de crise. Pour sa part, la DEVE utilise en particulier comme base de travail le PCA couvrant « quatre saisons » qui a été précédemment présenté en instance de la DEVE pour répondre à la demande du SG.

Le travail entre le SG et les directions, toujours en cours, doit se poursuivre en 2024. Lorsqu'il sera élaboré, le projet de PCA Ville aura vocation à être présenté par le SG en CST central.

Les déclinaisons par directions seront ensuite présentées par celles-ci à leurs propres instances paritaires, selon un calendrier qui n'est pas encore déterminé.

4° Mouvement des bourses de mutations de 2023 via 2024 pour les Jardiniers et ATEE.

La bourse de mutation organisée fin 2023 s'est concrétisée par une prise de poste en février et mars 2024 pour les 51 jardiniers et les 15 ATEE qui ont fait le choix de

changer d'affectation. Le nombre de mouvements est très stable par rapport à l'année dernière.

-

Bourse organisée en 2022 (mouvements effectifs début 2023) :

- ATJ : 51 mouvements
- ATEE : 17 mouvements

La bourse 2024 des mutations dans ces deux métiers devrait se dérouler selon un calendrier assez similaire à celui de cette année. Les deux tours de la bourse de mutation jardinier devraient se dérouler entre début octobre et décembre, ceux de la bourse de mutation ATEE entre novembre et janvier.

5° Plan grande chaleur et canicule:

Les administratifs et administratives des cimetières souffrent dans les locaux ; pourront ils avoir des horaires continus ou aménageables, car juste des ventilateurs bas de gamme?

Réponse du SCIM et du SPL

Cette question relève de la formation spécialisée en santé sécurité et conditions de travail. La DEVE accepte néanmoins d'apporter les éléments de réponse ci-dessous.

Les personnels administratifs du service des cimetières travaillent en horaires variables mais avec des plages fixes obligatoires (8h30-12h30 et 14h-17h). Ces plages fixes correspondant aux horaires d'ouverture des conservations. Le service des cimetières étant un service d'accueil du public, en charge d'une mission prioritaire, compte tenu de délais légaux d'inhumation imposés aux familles, il a pour obligation d'assurer cet accueil en continu et dans la limite des horaires d'ouverture.

Dans ces conditions, la mise en place d'une journée continue ne paraît pas envisageable. Mais une étude au cas par cas des conditions de travail et des ambiances thermiques dans les conservations va être diligentée.

ENGAGEMENTS

1) Heures sup récupérées pour les cadres A.

Il nous avait été demandé au CST du 30 novembre 2023 que soit communiqué le tableau de récupération des heures supplémentaires en équivalent de temps pour les cadres A.

Récupération d'heures supplémentaires	
Types d'heures supplémentaires	récupération en temps
1 < HS du lundi au samedi < 14	HS = 1 heure X 1,25= 1h15
HS du lundi au samedi > 14	HS = 1 heure X 1,27= 1h16
HS du dimanche et jours fériés	HS = 1 heure X 2,075= 2h05
HS de nuit	HS= 1 heure X 2,5 = 2h30

1) Quel sera l'impact des JO sur les formations organisées en 2024 ?

Le plan de formation s'appliquera comme prévu en 2024 ; aucune adaptation n'est envisagée ni aucun retard enregistré à ce stade. Le calendrier des formations s'interrompt chaque année pendant les deux mois d'été ; les jeux olympiques se déroulant en été, ils n'auront pas d'impact sur les sessions de formations planifiées.